

Séance publique du 21 juin 2005

Délibération n° 2005-2757

commission principale : développement économique

objet : **Fonds mondial de solidarité numérique (FSN) - Convention d'adhésion au titre de membre fondateur - Cotisation pour l'année 2005 - Subvention**

service : Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération - Coopération décentralisée

Le Conseil,

Vu le rapport du 31 mai 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans les domaines du développement et de la société de l'information, l'une des questions les plus importantes est celle de la fracture numérique qui met en évidence les inégalités d'accès à la connaissance.

A l'échelle mondiale, la fracture numérique - qui porte sur les réseaux et les équipements, mais aussi sur les contenus et les langues - se mesure de façon précise : plus de 75 % des utilisateurs de l'internet sont concentrés dans la partie du monde qui compte moins de 15 % des habitants de la planète. Autrement dit, plus de 80 % des êtres humains n'ont pas accès, par des moyens modernes, aux informations, aux connaissances et aux savoirs accumulés par l'humanité. La lutte contre la fracture numérique et le bon usage des technologies de l'information au service du développement sont donc des éléments essentiels de la lutte contre l'ignorance et la pauvreté : ils s'inscrivent dans les objectifs de la déclaration du millénaire des Nations Unies.

Le contexte et les initiatives récentes

A la suite du premier sommet mondial des villes et des pouvoirs locaux sur la société de l'information organisé avec succès à Lyon les 4 et 5 décembre 2003, la Communauté urbaine, la ville de Genève et plusieurs pays africains ont été les porteurs d'une initiative mondiale pour réduire la fracture numérique, appelée solidarité numérique. Cette initiative a été présentée officiellement par le président Gérard Collomb au secrétaire général des Nations Unies, Monsieur Kofi Annan, lors du sommet de l'Organisation des Nations Unies (ONU) sur la société de l'information qui s'est tenu à Genève du 10 au 12 décembre 2003.

Le 14 mars 2005 a été inauguré à Genève, le Fonds mondial de solidarité numérique (FSN) en présence de nombreux chefs d'Etats, d'élus locaux et de nombreuses personnalités, qui se sont engagés pour promouvoir et développer cette initiative de solidarité numérique mondiale. Aujourd'hui, le FSN regroupe vingt membres fondateurs. Les membres fondateurs font partie du Conseil du FSN et décident des grandes orientations de ce dernier.

L'adhésion de la France comme membre fondateur du Fonds mondial de solidarité numérique constitue une avancée importante dans la reconnaissance internationale de cette initiative. L'engagement français pour la solidarité numérique conforte le leadership lyonnais dans ce domaine et préfigure de nouvelles coopérations entre le gouvernement français et les pouvoirs locaux pour réduire le fossé numérique.

La vocation et les activités du FSN

Dans son action, le FSN s'appuie sur la coopération nord-sud en la complétant par une coopération accrue entre le Sud émergent et le Sud moins avancé, souvent mieux adaptée aux réalités locales. L'utilisation des fonds recueillis permet la réduction de la fracture numérique, notamment par le financement :

- de projets structurants à fort impact sur les activités socio-économiques et respectant la diversité culturelle,
- de la demande non solvable afin de créer de nouvelles activités et à terme, de nouveaux marchés avec la création d'emplois stables,
- de la mise à disposition d'équipements adaptés,

- du développement de contenus locaux, d'applications et de services pour les administrations et les communautés (santé, éducation, etc.), notamment pour les groupes marginalisés (femmes, personnes handicapées, etc.),

- de la formation des ressources humaines et de la lutte contre la migration intellectuelle.

L'essentiel de l'alimentation financière du fonds repose sur l'engagement volontaire des collectivités publiques qui décident de mettre en œuvre le principe de Genève. Les collectivités et les entreprises qui adopteront ce principe bénéficieront du label solidarité numérique.

Les contributions directes d'entreprises privées et la sollicitation des particuliers sur l'achat de matériel informatique sont également envisagées pour abonder ce fonds .

Le programme d'activités 2005

Au cours de l'année 2005, le FSN développera une double stratégie tendant à :

- définir :

- . la politique d'évaluation, de sélection et de contrôle des projets soutenus, en liaison avec l'Agence mondiale de solidarité numérique (voir point 4-b),
- . la politique relative au placement et à la gestion des capitaux recueillis par la mise en œuvre du principe de Genève,
- . les mécanismes de contrôle, interne et externe, des activités administratives et financières du Fonds, conformes aux exigences du droit suisse et aux normes internationales reconnues,
- . les moyens à mettre en œuvre pour garantir la traçabilité des contributions et, plus généralement, la transparence des activités du Fonds.

- élargir le soutien politique accordé au Fonds, en se concentrant sur :

- . les principales étapes de la phase II du sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) - conférences régionales d'Asie, d'Amérique latine et d'Europe ; deuxième sommet des pouvoirs locaux sur la société de l'information - Bilbao, novembre 2005 ; phase II du SMSI - Tunis, novembre 2005 - ,
- . les grands rendez-vous internationaux de l'année 2005, consacrés pour une large part aux objectifs du millénaire et aux nouveaux mécanismes de financement du développement (réunion du G8-G21 en juin 2005 à Gleneagles, Ecosse ; sommet des Nations Unies Millenium + 5, en septembre 2005, à New York).

La sélection des projets

Afin de sélectionner des projets structurants présentant le meilleur rapport coût-efficacité, le FSN :

- conclut les accords de coopération nécessaires avec les institutions et les programmes existants afin de disposer de leurs réseaux et de leur expertise : le ICT Task Force des Nations Unies, le PNUD et avec Cités et gouvernements locaux unis (CGLU : l'organisation internationale des villes),
- soutient la mise en place de l'Agence mondiale de solidarité numérique sur le territoire du Grand Lyon, conçue en partenariat avec le gouvernement français et chargée d'apporter un appui intellectuel et méthodologique au Fonds,
- privilégie la coopération Sud-Sud, qui est généralement bien adaptée aux réalités du terrain, qui répond bien aux besoins des populations et qui est respectueuse des savoirs et des contenus locaux,
- privilégie les organisations de femmes, qui sont les principaux relais pour l'alimentation, l'éducation, la santé et la transmission des valeurs.

Le budget prévisionnel 2005

Pour l'année 2005, les frais de fonctionnement du secrétariat du FSN, estimés à 300 000 Francs suisses, seront pris en charge par la ville de Genève. Les contributions des membres fondateurs (300 000 € par membre fondateur), qui seront progressivement collectées en 2005, serviront pour financer les premiers projets.

Les éléments d'évaluation

Le FSN sera évalué selon les critères suivants :

- capacité à fédérer un ensemble de partenaires locaux, nationaux et internationaux (nombres de membres fondateurs et de partenaires opérationnels),
- capacité à faire adopter le principe de solidarité numérique mondiale dans les grands rendez-vous internationaux de 2005 (réunion du G8-G21 en juin à Gleneagles, Ecosse ; sommet des Nations Unies Millenium + 5, en septembre à New York et sommets mondiaux sur la société de l'information de Bilbao et Tunis en novembre),
- mise en place des premiers projets financés.

L'intérêt local

Comme suite au sommet mondial qu'elle a organisé avec succès en 2003 et en étant un des premiers promoteurs du FSN, la Communauté urbaine exerce un leadership dans le domaine de la solidarité numérique mondiale. Cette position privilégiée lui permet aujourd'hui :

- d'accueillir à Lyon en partenariat avec le gouvernement français, une agence mondiale sur un sujet clé du développement mondial dans les prochaines décennies : l'Agence mondiale de solidarité numérique,
- de permettre aux acteurs locaux de bénéficier d'une expertise internationale dans le domaine de la société de l'information et de renforcer ainsi le développement de ses pôles de compétitivité,
- de donner aux projets locaux sur la société de l'information (PLSI, Espace numérique entreprise, pôle numérique de Vaise, etc.) et à l'ensemble de la filière numérique locale, un outil de rayonnement national et international,
- de permettre un appui technique dans l'organisation de différentes conférences mondiales qui se tiennent à Lyon ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Donne un avis favorable à l'adhésion de la Communauté urbaine au Fonds mondial de solidarité numérique (FSN) et au versement d'une contribution de 300 000 € pour en être membre fondateur.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention à intervenir.

3° - Approuve le versement de la première tranche de la subvention dont le montant, au titre de l'année 2005, est fixé à 100 000 €.

4° - La dépense sera prélevée sur le budget primitif de la Communauté urbaine - exercice 2005 - compte 657 480 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,